



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 171-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.289

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le Centre (Riem, Iffwil) (porte-parole)
Le Centre (Rothenbühler, Lauperswil)
Le Centre (Roggli, Rüscheegg Heubach)

Cosignataires : 8

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 08.09.2022

N° d'ACE : 1301/2022 du 7 décembre 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Pour un hébergement rentable et moderne de l'administration dans la région de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de s'engager résolument sur la voie du regroupement géographique en ce qui concerne les immeubles que l'administration cantonale occupe dans la région de Berne ;
2. d'exposer comment il entend réduire et regrouper de manière significative les sites de l'administration ;
3. d'exploiter davantage ses propres immeubles et ceux qu'il donne en location selon des principes de rentabilité et des stratégies de bureau modernes, telles que le partage de bureau ;
4. de montrer comment il entend faire face aux réticences que suscitent les réorganisations, lesquelles sont à la fois vastes et nécessaires.

Développement :

La pléthore de bâtiments qui abritent l'administration cantonale dans la région de Berne est exceptionnelle. Bon nombre de bâtiments épars sont trop petits pour permettre une exploitation rentable et moderne, sont mal situés et ne sont pas en bon état. Leur gestion par les Directions et l'OIC est lourde.

Le Grand Conseil a maintes fois demandé avec insistance un regroupement des sites de l'administration cantonale (p. ex. motion Leuenberger), mais cette demande n'a pas été suffisamment suivie d'effet jusqu'à présent. L'absence d'une stratégie de mise en œuvre claire et les réticences auxquelles se sont heurtées les administrations concernées ont contrarié les nombreux efforts qui ont été déployés.

Motivation de l'urgence : les processus de mise en œuvre durent depuis longtemps et doivent absolument être accélérés.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif se rend compte de la nécessité d'agir et du potentiel de regroupement des sites de l'administration dans la région de Berne. Il partage donc le point de vue des motionnaires. Il renvoie à cet égard au fait que la gestion des immeubles s'effectue selon des critères de rentabilité et d'efficacité. Ainsi, les sites du Service des monuments historiques ont par exemple été regroupés en dehors de la vieille ville et, en mars 2022, le déménagement de l'Office de l'intégration et de l'action sociale à l'Ostermundigenstrasse a permis de libérer deux autres sites dans le centre historique.

Le Conseil-exécutif est prêt à intensifier les travaux en cours sur le plan stratégique, notamment en vue des changements à venir dans les différentes directions. Il continuera à concrétiser et à mettre en œuvre les demandes formulées dans le cadre de la stratégie de gestion des locaux de Berne. Le mandat correspondant a été attribué à la Direction des travaux publics et des transports en septembre 2022 (ACE n° 949/2022). Le Conseil-exécutif prend position comme suit par rapport aux différents points :

1. L'Office des immeubles et des constructions a déjà commencé à réaliser les analyses requises et à mettre au point les possibilités d'action envisageables en collaboration étroite avec les personnes utilisatrices. Les résultats devraient être soumis à l'approbation du Conseil-exécutif en 2024 sous la forme d'une stratégie de gestion des locaux pour la région de Berne. D'autres mesures seront alors déterminées sur la base de cette dernière.
2. La stratégie de gestion des locaux a pour but d'opérer des regroupements judicieux sur le plan économique et fonctionnel de l'administration dans la région de Berne. Elle doit suivre les principes de la stratégie immobilière du canton de Berne et contribuer à appliquer de manière systématique les nouvelles normes relatives aux surfaces de bureaux standards (ACE n°1148/2021).
3. Les travaux d'élaboration du projet concernant la stratégie de gestion des locaux du canton de Berne prennent en compte l'ensemble des influences sociétales, technologiques et économiques pertinentes. Les répercussions du télétravail, du partage de bureaux et des nouvelles formes de mobilité sur la future répartition des locaux de l'administration font partie intégrante du projet.
4. Afin d'accorder l'importance requise au projet, le mandat a été édicté par l'ensemble du gouvernement. La Conférence des secrétaires généraux a été désignée comme comité de pilotage, ce qui garantit des échanges optimaux entre l'équipe de projet et les directions concernées. Dès le départ, les différentes parties prenantes ont été activement impliquées dans le projet et invitées à faire connaître leurs besoins. Dans le cadre d'une première étape, les utilisatrices et utilisateurs concernés ont été accueillis et vivement encouragés à partager leurs exigences en matière de locaux et d'emplacement, à évoquer les synergies possibles, mais aussi à faire part de leurs craintes.

Destinataire
– Grand Conseil